

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le mercredi 13 août 2025 à midi (12 h 00), à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün, conseiller du district No 1
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc, conseiller du district No 2
- ❖ Monsieur Francis Malenfant, conseiller du district No 3
- ❖ Madame Audrey Mailhot, conseillère du district No 4
- ❖ Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5
- ❖ Monsieur Charles Brochu, conseiller du district No 6

Formant quorum, les membres du conseil siègent sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Étaient également présents : monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe.

Messieurs Daniel Braün, Francis Malenfant et Charles Brochu ont participé à la séance à distance via leur appareil portable.

Les membres du conseil présents affirment avoir reçu l'avis de convocation ainsi que tous les documents relatifs à cette séance extraordinaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-08-01

Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture.

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à midi (12 h 00);

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

Seuls les sujets suivants pourront être discutés lors de cette séance extraordinaire, y compris durant la période de questions :

1. Constatation de la réception de l'avis de convocation et des documents afférents ;
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption de règlement : Règlement No 616 – Relatif à la publication des avis publics de la Municipalité du Canton de Cleveland ;
5. Période de questions ;
6. Levée de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-08-02

Adoption de règlement : Règlement No 616 – Relatif à la publication des avis publics de la Municipalité du Canton de Cleveland

CONSIDÉRANT les articles 433.1 à 433.4 ont été introduits au *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) par l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximités et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, c. 13), permettant ainsi aux municipalités de déterminer les modalités de publication des avis publics par règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite se prévaloir des dispositions de la loi en adoptant un règlement relatif aux modalités de publication de ses avis publics ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du *Règlement numéro 616 relatif à la publication des avis publics* a été donné le 7 juillet 2025 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même date ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le « *Règlement numéro 616 relatif à la publication des avis publics* » avec dispense de lecture.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucun citoyen présent pour la période de questions.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-08-03

Levée de la séance

CONSIDÉRANT l'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 12h02.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 14^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-cinq.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier